Image not found or type unknown

cession quote part a titre onéreux

Par **bzhmv**, le **16/08/2011** à **19:51**

Dernier parent décédé, 13 co indivisaires majeurs, 1 maison avec terrains constructibles succession en cours seul l'acte de notoriété est effectué.
Dans le cadre d'une succession conflictuelle, mon intention est de proposer la vente de ma quote part aux autres indivisaires.
Si acceptation de rachat par l'un ou l'autre pourrai-je, malgré ma sortie indivision, engager des poursuites envers un des indivaires qui avait procuration bancaire et que je soupçconne "d'indélicatesses" ?
Si un tiers se porte acquéreur de l'ensemble du bien à un prix supérieur à l'estimation notaire, et refus de vente de la part de plus des 2/3 des membres de l'indivision peut-on contraindre la vente ?
Merci à ceux qui pourrons répondre à ces demandes

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **20:01**

L'indivision ne peut jamais contraindre à la vente, seul un juge peut.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés